# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **Castrol Transmax ATF Z** 

469682-DE01 Code du produit n° SDS 469682 Liquide. Type de produit

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/

Lubrifiant pour transmissions

du mélange Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à la fiche de donnés de sécurité

correspondante ou contacter nos services.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Castrol Holdings Europe B.V.,

d'Arcyweg 76, 3198NA

Europoort Rotterdam

Castrol France SAS

Campus Saint Christophe, Bâtiment Galilée 3, 10 Avenue de l'Entreprise, Cerqy-Pontoise,

Cedex. 95863 +33 (0) 805 638 301

Adresse électronique MSDSadvice@bp.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

**NUMÉRO D'APPEL** Tél 01 45 42 59 59 : ORFILA

**D'URGENCE** Tél 01 40 05 48 48 - Centre Anti-Poisons de Paris, Hôpital Fernand Widal - 200, Rue de

Faubourg Saint-Denis - 75475 Paris Cedex 10

Tél 04 72 11 69 11 - Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème

étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03

Tél 04 91 75 25 25 - Centre Anti-Poisons de Marseille, Hôpital Salvator, 249, Boulevard Sainte-

Marguerite - 13274 Marseille Cedex 9

Tél: 01 30 30 49 99 - Permanence BP France 24/24

Carechem: +44 (0) 1235 239 670 (24/7)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Consulter les sections 11 et 12 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé, les symptômes et les risques pour l'environnement.

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Pas de mention d'avertissement.

Aucun effet important ou danger critique connu. Mentions de danger

Conseils de prudence

**Prévention** Non applicable. Intervention Non applicable. Stockage Non applicable. Élimination Non applicable.

Date d'édition 3 Juillet 2024

Nom du produit Castrol Transmax ATF Z Code du 469682-DE01 Page 1 de 13

produit

**Format France** Langue FRANÇAIS

(France) Date de la précédente 14 Mars 2024

édition

Version 7

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

Ingrédients dangereux

Non applicable

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Annexe XVII -**

Non applicable.

**Restrictions applicables** à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines

substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

### Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les

Non applicable.

enfants

Avertissement tactile de

danger

Non applicable.

#### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) N°1907/2006.

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE)

N° 1907/2006, Annexe XIII Autres dangers qui ne

Dégraisse la peau.

donnent pas lieu à une classification

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Définition du produit

Mélange

Substance de base synthétique. Mélange d'additifs de performance.

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
	REACH #: 01-2119486452-34 CE: 500-393-3 CAS: 157707-86-3	≥25 - ≤50	Asp. Tox. 1, H304	-	[1]
Trimères de 1-décène, hydrogénés	REACH #: 01-2119493949-12 CE: 500-393-3 CAS: 157707-86-3	≥25 - ≤50	Asp. Tox. 1, H304	-	[1]
Benzenamine, N-phenyl-, produits réactifs avec 2,4,4-triméthylpentane	REACH #: 01-2119491299-23 CE: 270-128-1 CAS: 68411-46-1	≤1	Repr. 2, H361f	-	[1]

### Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

**Type** 

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Nom du produit Castrol Transmax ATF Z Code du 469682-DE01 Page 2 de 13 produit Version 7 Date d'édition 3 Juillet 2024 Langue FRANÇAIS

**Format France** 

(France) Date de la précédente 14 Mars 2024

édition

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes.

Les paupières doivent être éloignées du globe oculaire afin de procéder à un rinçage approfondi. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu.

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. En cas d'irritation, consulter un

médecin

Inhalation En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors

d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures. Consulter un médecin si des symptômes

se développent.

Ingestion Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un

médecin si des symptômes se développent.

**Protection des sauveteurs** Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de

formation appropriée.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les

effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Ingestion Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.

Contact avec les yeux Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Inhalation Une surexposistion à l'inhalation des gouttelettes en suspension dans l'air ou aux aérosols peut

provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des nausées et la diarrhée.

Contact avec la peau Un contact prolongé ou répété peut entraîner un déssèchement de la peau et provoquer une

irritation ou une dermatite.

Contact avec les yeux Risque potentiel de piqûre ou de rougeur passagère en cas de contact accidentel avec les yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant En général, le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés.

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent

La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48

heures.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction** 

appropriés

En cas d'incendie, utiliser de la mousse, un produit chimique sec ou un extincteur/spray à neige

carbonique.

**Moyens d'extinction** 

inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau pourra entraîner une propagation de

l'incendie en dispersant le produit en feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Date d'édition 3 Juillet 2024

Dangers dus à la substance ou au mélange L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures

élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

**Produits de combustion** dangereux

Les produits de combustion peuvent être les suivants :

oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) oxydes d'azote (NO, NO2, etc.)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Précautions spéciales** pour les pompiers

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant

toute personne se trouvant près des lieux de l'accident.

Nom du produit Castrol Transmax ATF Z Code du 469682-DE01 Page 3 de 13

produit

Langue FRANÇAIS **Format France** 

(France) Date de la précédente 14 Mars 2024

édition

Version 7

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Les planchers peuvent être glissants; prenez soin d'éviter de tomber. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Empêcher toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 5 pour connaître les mesures de lutte contre l'incendie.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la Section 12 pour les précautions environnementales.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection Conseils sur l'hygiène professionnelle en général Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Laver abondamment après manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Stocker et utiliser uniquement avec le matériel et les emballages prévus pour ce produit. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

Non utilisables Exposition prolongée à des températures élevées

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations Voir la section 1.2 et les scénarios d'exposition dans l'Annexe, le cas échéant.

Nom du produit Castrol Transmax ATF Z

Code du 469682-DE01

Page 4 de 13

produit

Date d'édition 3 Juillet 2024

Format France

Langue FRANÇAIS

Date de la précédente édition

Version 7

14 Mars 2024

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### **Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Tandis que des LEP spécifiques peuvent être indiquées pour certains composants dans cette section, d'autres composants peuvent être présents dans tout dégagement de brouillard, de vapeur ou de poussière. Par conséquent, les LEP spécifiques peuvent ne pas s'appliquer au produit dans son ensemble et sont fournies à titre indicatif uniquement.

Procédures de surveillance recommandées Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### Indices d'exposition biologique

#### Nom du produit/composant

Index d'exposition

Aucun index d'exposition connu.

#### Pas de niveau d'effet dérivé

Aucune DNEL/DMEL disponible.

#### Concentration prédite sans effet

Aucune PNEC disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations en suspension dans l'air concernées inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

Toutes les activités impliquant des produits chimiques doivent faire l'objet d'une évaluation quant aux risques qu'elles présentent pour la santé afin de garantir que les expositions sont contrôlées convenablement. L'équipement de protection personnelle ne doit être envisagé qu'après que les autres formes de mesures de contrôle (par exemple, contrôles techniques) ont été évaluées de façon appropriée. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes appropriées, être adapté à l'utilisation, être maintenu en bon état et correctement entretenu. Il importe de consulter le fournisseur de votre équipement de protection individuelle pour le choix de l'équipement et les normes appropriées. Pour plus d'informations concernant les normes, contactez l'organisation nationale vous correspondant.

Le choix final d'un équipement de protection dépend de l'évaluation des risques. Il est important de s'assurer de la compatibilité de tous les éléments d'un équipement de protection individuelle.

## Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection respiratoire** 

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le bon choix de protection respiratoire dépend des produits chimiques manipulés, des conditions de travail et d'utilisation, et de l'état de l'équipement respiratoire. Des procédures de sécurité devront être mises au point pour chaque application envisagée. Les équipements de protection respiratoire devront par conséquent être choisis en consultant le fournisseur ou le fabricant et avec une parfaite évaluation des conditions de travail.

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau

**Protection des mains** 

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

### Informations générales:

Comme il existe des environnements de travail particuliers et que les pratiques de manipulation des matériaux varient, des procédures de sécurité devraient être définies pour chaque application prévue. Le choix correct des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés et des conditions de travail et d'utilisation. La plupart des gants ne fournissent une protection que pendant un laps de temps limité avant qu'il soit nécessaire de les jeter et de les remplacer (même les meilleurs gants résistant aux produits chimiques se percent après des expositions répétées aux produits chimiques).

Nom du produit Castrol Transmax ATF Z

Code du 469682-DE01 Page 5 de 13

produit

Version 7 Date d'édition 3 Juillet 2024 **Format France** 

Date de la précédente édition

14 Mars 2024

(France)

Langue FRANÇAIS

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les gants doivent être choisis en consultation avec le fournisseur ou le fabricant et ce choix doit prendre en compte une évaluation complète des conditions de travail.

Recommandé : gants en nitrile.

#### Durée de percée:

Les données de durée de percement sont générées par les fabricants de gants dans des conditions de test en laboratoire et elles représentent la durée pendant laquelle on peut s'attendre à ce qu'un gant fournisse une résistance efficace contre la perméabilité. Il est important, lorsque l'on suit les recommandations de durée de percement, que les conditions réelles du lieu de travail soient prises en compte. Consultez toujours votre fournisseur de gants pour avoir des informations techniques à jour sur les durées de percement pour le type de gants recommandé.

Nos recommandations pour le choix des gants sont les suivantes:

#### Contact continu:

Gant avec une durée de percement minimale de 240 minutes ou supérieure à 480 minutes s'il est possible de trouver des gants appropriés.

Si l'on ne dispose pas de gants appropriés offrant ce niveau de protection, des gants avec des durées de percement plus faibles peuvent convenir si des régimes appropriés d'entretien et de remplacement des gants sont définis et suivis.

Protection à court terme / contre les éclaboussures:

Les durées de percement recommandées sont celles recommandées ci-dessus. On reconnait le fait que pour des expositions à court terme et transitoires, des gants ayant des durées de percement plus faibles peuvent être communément utilisés. A cet effet, des régimes d'entretien et de remplacement appropriés doivent être déterminés et scrupuleusement suivis. Epaisseur des gants:

Pour des applications générales, nous recommandons des gants avec une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm.

Il faut souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon moyen de prévoir la résistance des gants à un produit chimique particulier, car l'efficacité d'un gant contre la pénétration, dépendra de la composition exacte du matériau du gant. Le choix d'un gant devra donc être fondé sur la considération des exigences de la tâche et sur la connaissance des durées de rupture.

du fabricant du gant, du type de gant et du modèle de gant. Les données techniques du fabricant doivent donc toujours être prises en compte pour garantir le choix du gant le plus approprié à une tâche donnée.

Remarque : Selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs différentes peuvent être requis pour des tâches particulières. Par exemple :

- Des gants plus fins (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un degré élevé de dextérité manuelle est nécessaire. Toutefois, ces gants sont plus susceptibles d'offrir une protection de courte durée et doivent normalement servir pour un seul usage et être jetés ensuite.
- Des gants plus épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque mécanique (ainsi qu'un risque chimique), c'est-à-dire en cas de potentiel d'abrasion ou de perforation.

Peau et corps

L'utilisation de vêtements de protection répond aux bonnes pratiques industrielles. L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Les bleus de travail en coton ou en polyester/cotton protègeront uniquement contre la contamination superficielle légère qui n'atteindra pas la peau. Les bleus de travail doivent être lavés régulièrement. Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables.

Nom du produit Castrol Transmax ATF Z

Code du 469682-DE01

Page 6 de 13

produit

**Format France** (France)

Langue FRANÇAIS

Date de la précédente édition

Version 7

14 Mars 2024

Date d'édition 3 Juillet 2024

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection respiratoire: EN 529 Se référer aux normes :

Gants: EN 420, EN 374 Protection des yeux: EN 166 Demi-masque filtrant: EN 149

Demi-masque filtrant avec vanne: EN 405

Demi-masque: EN 140 plus filtre Masque intégral: EN 136 plus filtre Filtres à particules: EN 143 Filtres à gaz/combinés: EN 14387

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire

les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide. Couleur Brun

Odeur Non disponible. Seuil olfactif Non disponible. Point de fusion/point de Non disponible. congélation

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Non disponible.

Inflammabilité Limites inférieure et supérieure d'explosion Non disponible. Non disponible.

Point d'éclair Vase ouvert: >220°C (>428°F) [Cleveland]

Température d'autoinflammabilité

Nom des composants	°C	°F	Méthode
décène, homopolymère, hydrogéné	343 à 369	649.4 à 696.2	ASTM D 2159
Homopolymère de 1-décène hydrogéné Oligomères de 1-décène hydrogénés	343 à 369	649.4 à 696.2	ASTM D 2159

Température de décomposition

Non disponible.

Non applicable.

pН

Cinématique: 37.8 mm<sup>2</sup>/s (37.8 cSt) à 40°C

Viscosité cinématique

Cinématique: 7.5 mm²/s (7.5 cSt) à 100°C

Solubilité

Support	Résultat
eau	Non soluble

Coefficient de partition noctanol/eau (log Valeur)

Pression de vapeur

Non applicable.

	Pression de vapeur à 20 °C			Pressio	n de vap	oeur à 50 °C
Nom des composants	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
décène, homopolymère, hydrogéné	<0.0041	<0.00055	ASTM E 1194-87			
Homopolymère de 1-décène hydrogéné Oligomères de 1-décène hydrogénés	<0.0041	<0.00055	ASTM E 1194-87			
azélate de diisodécyle	0	0				
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	<0.07501	<0.01	ASTM D 5191			

Nom du produit Castrol Transmax ATF Z

Code du 469682-DE01

Page 7 de 13 Langue FRANÇAIS

produit

Version 7 Date d'édition 3 Juillet 2024 **Format France** 

Date de la précédente édition

14 Mars 2024

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Masse volumique et/ou

Densité relative

<1000 kg/m³ (<1 g/cm³) à 15°C

Densité de vapeur relative

Caractéristiques particulaires

Non disponible.

- ... .

Taille des particules moyenne

Non applicable.

9.2 Autres informations

Taux d'évaporationNon disponible.Propriétés explosivesNon disponible.Propriétés comburantesNon disponible.Point d'écoulement-66 °C

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune donnée de test spécifique disponible pour ce produit. Se référer à la section

Conditions à éviter et matériaux incompatibles pour des informations supplémentaires.

**10.2 Stabilité chimique** Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se

produit.

Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse

n'est censée se produire.

10.4 Conditions à éviter Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

10.5 Matières incompatibles Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.

10.6 Produits de

décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition

dangereux ne devrait apparaître.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

## **Danger par aspiration**

Nom du produit/composant	Résultat
rdécène, homopolymère, hydrogéné	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Homopolymère de 1-décène hydrogéné Oligomères de 1-décène hydrogénés	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Conclusion/Résumé

Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation, Yeux.

## Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets

graves d'une exposition peuvent être différés.

**Ingestion** Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.

Contact avec les yeux Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation Peut être nocif par inhalation en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées, résultant

de la décomposition thermique.

**Ingestion** Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation sécheresse gerçure

Contact avec les yeux Aucune donnée spécifique.

Date d'édition 3 Juillet 2024

Nom du produit Castrol Transmax ATF Z Code du 469682-DE01 Page 8 de 13

produit

Format France Langue FRANÇAIS

Date de la précédente 14 Mars 2024. (France)

édition

Version 7

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Inhalation Une surexposistion à l'inhalation des gouttelettes en suspension dans l'air ou aux aérosols peut

provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des nausées et la diarrhée.

Contact avec la peau Un contact prolongé ou répété peut entraîner un déssèchement de la peau et provoquer une

irritation ou une dermatite.

Contact avec les yeux Risque potentiel de pigûre ou de rougeur passagère en cas de contact accidentel avec les yeux.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités Aucun effet important ou danger critique connu. Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité Effets sur le Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité Aucun effet important ou danger critique connu.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Remarques -Propriétés de perturbation endocrinienne pour l'homme Conclusion/

Non disponible.

Résumé

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

**Dangers pour** l'environnement Non classé comme dangereux

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Présumé biodégradable.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement au travers des chaînes alimentaires.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

Non disponible.

Mobilité

Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une

pollution des eaux souterraines.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) N°1907/2006.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Remarques - Propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement Conclusion/Résumé

Non disponible.

**Autres renseignements** 

écologiques

Version 7

Les déversements de ce produit peuvent former une pellicule à la surface de l'eau, provoquant des dommages physiques aux organismes aquatiques et pouvant perturber les transferts

d'oxygène.

12.7 Autres effets néfastes Aucun effet important ou danger critique connu.

Nom du produit Castrol Transmax ATF Z Code du 469682-DE01

produit

Page 9 de 13

Date d'édition 3 Juillet 2024

Format France

Langue FRANÇAIS

Date de la précédente

14 Mars 2024 édition

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination

des déchets

Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités

importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.

**Déchets Dangereux** Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet	
13 02 06*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques	

Cependant, toute déviation de l'utilisation prévue et/ou présence de tout contaminant potentiel est susceptible de réclamer l'application d'un autre code de mise au rebut des déchets par l'utilisateur

Méthodes d'élimination

des déchets

Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités

importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.

Précautions particulières

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les bâches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les

cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Références

Commission 2014/955/UE Directive 2008/98/CE

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.
Informations complémentaires	-	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non disponible.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

**Annexe XIV** 

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Nom du produit Castrol Transmax ATF Z Code du 469682-DE01 Page 10 de 13

produit

Version 7 Date d'édition 3 Juillet 2024 **Format France** 

Langue FRANÇAIS

14 Mars 2024

Date de la précédente édition

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Aucune substance répertoriée

Étiquetage Non applicable.

**Autres réglementations** 

**Statut REACH** La société, identifiée à la section 1, vend ce produit dans l'UE en accord avec les exigences

actuelles du règlement REACH.

Inventaire des États-Unis

(TSCA 8b)

Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques

d'Australie (AIIC)

Inventaire du Canada Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Inventaire des Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

substances chimiques existantes en Chine

(IECSC)

Inventaire du Japon Un composant au moins n'est pas répertorié.

(CSCL)

Inventaire de Corée Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

(KECI)

Inventaire des substances chimiques

des Philippines (PICCS)

Inventaire des Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

substances chimiques de Taïwan (TCSI, Taiwan **Chemical Substances** 

Inventory)

Précurseurs d'explosifs Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

UE - Directive-cadre sur l'eau - Substances prioritaires

Aucun des composants n'est répertorié.

**Directive Seveso** 

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Code de la Sécurité

Sociale, Art. L 461-1 à L

461-7

Version 7

Surveillance médicale

renforcée

Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été réalisée sur l'une ou plusieurs des substances contenues dans ce mélange. Aucune évaluation de sécurité chimique du mélange lui-même n'a

été réalisée par le fournisseur.

Sécurité sociale : tableau 36

Nom du produit Castrol Transmax ATF Z Code du 469682-DE01 Page 11 de 13

produit

Langue FRANÇAIS **Format France** 

(France)

Date de la précédente 14 Mars 2024 édition

Date d'édition 3 Juillet 2024

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

SE = Scenario d'Exposition

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

CED = Catalogue Européen des Déchets

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973,

telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE)  $N^{\circ}$  1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

NU = Nations Unies

UVCB = Substances hydrocarbures complexes

COV = Composés Organiques Volatils

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

Variable = peut contenir un ou plusieurs éléments parmi les suivants 64741-88-4 / RRN

01-2119488706-23, 64741-89-5 / RRN 01-2119487067-30, 64741-95-3 / RRN

01-2119487081-40, 64741-96-4/ RRN 01-2119483621-38, 64742-01-4 / RRN

01-2119488707-21, 64742-44-5 / RRN 01-2119985177-24, 64742-45-6, 64742-52-5 / RRN

01-2119467170-45, 64742-53-6 / RRN 01-2119480375-34, 64742-54-7 / RRN

01-2119484627-25, 64742-55-8 / RRN 01-2119487077-29, 64742-56-9 / RRN

01-2119480132-48, 64742-57-0 / RRN 01-2119489287-22, 64742-58-1, 64742-62-7 / RRN

 $01\text{-}2119480472\text{-}38,\,64742\text{-}63\text{-}8,\,64742\text{-}65\text{-}0\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119480472\text{-}38,\,64742\text{-}63\text{-}8,\,64742\text{-}65\text{-}0\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27,\,64742\text{-}70\text{-}7\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{-}27\,/\,\,RRN\,\,01\text{-}2119471299\text{$ 

01-2119487080-42, 72623-85-9 / RRN 01-2119555262-43, 72623-86-0 / RRN

01-2119474878-16, 72623-87-1 / RRN 01-2119474889-13

#### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification		
Non classé.			
Texte intégral des mentions H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les		

H abrégées voies H361f Susc

voies respiratoires.

Susceptible de nuire à la fertilité.

Asp. Tox. 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

classifications [CLP/SGH] Repr. 2 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2

<u>Historique</u>

Texte intégral des

Date d'édition/ Date de 03/07/2024.

révision

Date de la précédente 14/03/2024.

édition

Élaborée par Product Stewardship

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Nom du produit Castrol Transmax ATF Z Code du 469682-DE01 Page 12 de 13 produit

Version 7 Date d'édition 3 Juillet 2024 Format France Langue FRANÇAIS

Date de la précédente 14 Mars 2024. (France)

édition

#### Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Avis au lecteur

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique.

Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une application ou des applications autres que celles déclarées, sans avoir demandé conseil au Groupe BP. Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoive les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.

Vous pouvez contacter le groupe BP pour vous assurer que ce document est le plus récent qui soit disponible. Toute modification de celui-ci est strictement interdite.

Nom du produit Castrol Transmax ATF Z

Version 7

édition

Code du 469682-DE01

Page 13 de 13

produit

**Format France** 

Date de la précédente 14 Mars 2024

Date d'édition 3 Juillet 2024

(France)

Langue FRANÇAIS